

# Traitement des demandes de remboursement de médicaments avec la carte Santé de l'Ontario



Le client ou la cliente présente sa carte Santé de l'Ontario

## IMPORTANT!!

Les pharmaciens devraient suivre le processus régulier, si un client présente avec une carte de médicaments sur papier.



Le pharmacien ou la pharmacienne cherche le numéro de carte Santé du client ou de la cliente dans le Système du réseau de santé (SRS)



L'admissibilité est confirmée dans le SRS



L'admissibilité n'est pas confirmée dans le SRS

## IMPORTANT!!

Les demandes de vérification multiples ne doivent pas dépasser 5 clients par appel.

Composez le 1-888-284-3928



Le pharmacien ou la pharmacienne vérifie l'admissibilité auprès du Service de vérification concernant l'aide sociale

L'appelant doit être préparé avec TOUTES les informations suivantes:

- Numéro ON de la pharmacie
- Nom complet de la personne qui appelle
- Numéro de téléphone de la pharmacie
- ID de membre du client ou de la cliente (si disponible)
- Nom complet et date de naissance



Le pharmacien ou la pharmacienne délivre les médicaments au client ou à la cliente



Le client ou la cliente est admissible à l'assurance-médicaments

Le client ou la cliente n'est pas admissible à l'assurance-médicaments

Si le client ou la cliente n'est pas admissible parce que l'admissibilité à l'aide sociale ne peut pas être vérifiée, le pharmacien ou la pharmacienne peut vouloir référer le client à parler avec son travailleur social.

**Pour obtenir des instructions détaillées, veuillez consulter le Guide des pharmacies**